Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 069-216900928-20230126-202304D-AI

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-04

Objet : contrat de mandat à Beaujolais Saône Aménagement pour des travaux de démolition du restaurant scolaire, de reconstruction d'un préau et des sanitaires et des modalités d'organisation de l'office

Le Maire de la commune de Gleizé (Rhône),

- **Vu** les articles L 2122-18 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2022 par laquelle le Conseil consent au Maire un ensemble de délégations conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités et notamment le 3°,

- **Considérant** la rénovation des anciens locaux de restauration scolaire de l'école de la chartonnière, et la nécessité de démolition de ces locaux, de la reconstruction du préau et des sanitaires ainsi que des modalités d'organisation de l'office,

- **Considérant** que dans le cadre de ce projet, la commune a la nécessité de s'adjoindre des compétences d'un assistant à maitrise d'ouvrage,

- **Considérant** les statuts et la structure de Beaujolais Saône Aménagement qui intervient techniquement pour des opérations d'aménagement aussi bien dans la phase préparatoire que dans le suivi du projet,

DECIDE :

- **DE CONCLURE** un contrat de mandat avec Beaujolais Saône Aménagement pour la réalisation des travaux de démolition du restaurant scolaire, de reconstruction d'un préau et des sanitaires et des modalités d'organisation de l'office

- **DE VALIDER** le montant du contrat pour un total de 14 022€ TTC pur un montant prévisionnel de 405 840 € TTC de travaux.

- **DE CHARGER** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

AMPLIATION DE LA PRESENTE DECISION SERA FAITE AU REGISTRE DES DECISIONS ET TRANSMISE A :

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 069-216900928-20230126-202304D-AI

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône,
- Monsieur le Trésorier de Gleizé

Fait à Gleizé, le 26 janvier 2023

Catherine Rebaud
Première Adjointe

MAIRIE DE GLEIZÉ RHÔNE